



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2026**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 11
Présents : 11
Nombre de suffrages : 11
Pour : 11

Date de convocation
17 septembre 2026

Date d'affichage
30 SEP. 2026

publication sous forme
électronique
<https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/>

L'an deux mille vingt-six, le 25 septembre à 19h l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUYAT Thierry.

Etaient présents :

ACCOLAS Didier, BONHEUR Pascal, COUBRET Jean-Marie, COUBRET Marie-Noëlle, CYPRES Damien, DURIS Béatrice, JOYAUX Caroline, PHILIPPON Baptiste, RONDEAU Nadine, ROUYAT Thierry, TOMCZYK Tatiana

a été nommée **secrétaire de séance** : *Hme TOMCZYK Tatiana*

Numéro interne de l'acte : 2026-09-08

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : décision modificative

Le Maire propose la décision modificative suivante, afin régler la facture du pompage des lagunes et le traitement du terrain à la chaux, en section de fonctionnement du budget assainissement.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R 741 : subvention commune				16 500.00 €
D 611 : sous traitance générale		16 500.00 €		
TOTAL		16 500.00 €		16 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** la décision modificative proposée.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAULZAIS LE POTIER



Le Maire
Thierry ROUYAT

La secrétaire de séance
Tatiana TOMCZYK